

Nationales U13 Turnier Tournoi national U13

16. – 17.12.2017

Anmeldung / Enregistrement

T+TISSOT ARENA



1. La responsabilité de l'organisation du tournoi incombe à la société EHC Biel-Bienne Spirit SA, dénommée ci-après « l'organisateur ». L'organisateur agit au nom de l'Association Cantonale Bernoise de Hockey sur glace.
2. Six équipes prennent part au tournoi.
3. Les équipes participantes paient un montant forfaitaire de Fr. 100.00 par joueur inscrit et par personne accompagnante. Ce montant comprend la participation au tournoi, une collation et un souper le premier jour du tournoi de même qu'un petit déjeuner et un repas de midi le deuxième jour du tournoi. L'hébergement coûte en supplément : -dans le dortoir Fr. 10.00 par personne, - au BASPO Macolin (chambre) Fr. 17.00 par personne (*veuillez cocher ce qui convient sur le talon d'inscription*).
4. Un acompte de Fr. 1'000.00 sur les forfaits doit être versé sur le compte de l'organisateur au plus tard jusqu'au 30 octobre 2017. Si ce délai n'est pas respecté, l'organisateur a le droit d'annuler l'inscription de l'équipe concernée. La facture pour le versement de l'acompte sera envoyée à réception de l'inscription.
5. Le solde des forfaits est à payer comptant lors du tournoi.
6. La participation à la remise des prix, laquelle aura lieu après la finale, est facultative pour les équipes participantes. Les équipes qui désirent quitter le lieu du tournoi avant la remise des prix peuvent retirer leur coupe auprès de la direction du tournoi.
7. Chaque équipe reçoit une coupe qu'elle peut garder à titre définitif. Chaque joueur reçoit une médaille comme souvenir personnel.
8. L'équipe gagnante reçoit la coupe du challenge. L'équipe qui la gagnera trois fois de suite ou au total cinq fois avec interruptions la recevra de façon définitive.
9. Les participants s'assurent eux-mêmes contre les accidents. L'organisateur décline toute responsabilité. Durant le tournoi, il n'y aura pas de samaritains ni de médecin sur place. En cas d'accident, les services d'intervention ordinaires de la Ville de Bienne seront mobilisés (service d'ambulance et centre hospitalier).
10. Dans les dortoirs, l'accès est uniquement permis aux joueurs et aux accompagnants officiels des équipes (pas de parents, le dortoir n'est pas un hôtel !!!).
11. Pour tous les cas litigieux, la décision définitive incombe au directeur du tournoi. Le président du comité d'organisation remplit la fonction du directeur du tournoi.
12. Par leurs inscriptions, toutes les équipes se soumettent à ce règlement et au règlement de jeu.
 1. Die Dauer des Einlaufens vor dem Spiel hängt von der verfügbaren Zeit ab. Die Spiele müssen immer pünktlich beginnen. Das Einlaufen kann somit gekürzt werden oder ganz wegfallen.
 2. Das Eis wird nach jedem Spiel gereinigt, sofern es die verfügbare Zeit erlaubt.
 3. Es wird nach den aktuellen Regeln der IIHF gespielt. Alle Abänderungen des SEHV gemäss Gültigkeit in der Region Zentralschweiz finden Anwendung.
1. Le tour de qualification se dispute selon le mode „chacun contre chacun“.
2. Les deux équipes avec le plus grand nombre de points disputeront en plus une finale pour la victoire du tournoi.

3. Pour chaque victoire seront bonifiés trois points et pour chaque match nul un point.
4. Les équipes à égalité de points à la fin du tour de qualification seront départagées comme suit:
 - a) Rencontre directe
 - b) Meilleure différence de but
 - c) Plus de buts marqués
 - d) Moins de minutes de pénalités
 - e) Tirage au sort
5. En cas d'égalité de points entre trois équipes ou plus à la fin du tour de qualification, les équipes avec la plus mauvaise différence de but seront éliminés. Pour la suite nous nous référons au point 4.b) et suivants. En cas de même différence de but des trois équipes, on procède directement selon point 4.c) et suivants.
6. En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire lors de la finale, une prolongation de maximum cinq minutes avec arrêt lors du premier but marqué („mort subite“) aura lieu.
7. En cas d'égalité après prolongation lors de la finale, suivront les tirs de pénalty selon le mode suivant:
 - a) Cinq joueurs par équipe tirent alternativement un pénalty, les buts étant comptés à la fin de la série
 - b) En cas de nouvelle égalité, un nouveau joueur de chaque équipe tire un pénalty jusqu'au départage.
8. Tous les matches dureront 3x 15 minutes net.
9. Les pauses entre les mi-temps durent normalement trois minutes. En cas de retard sur le programme, les pauses peuvent être réduites à des simples changements de camp.
10. La durée de l'échauffement avant les matches dépend du temps à disposition. Les matches doivent toujours commencer ponctuellement. L'échauffement peut donc être diminué ou même supprimé.
11. La glace sera nettoyée après chaque match pour autant que le temps à disposition soit suffisant.
12. Les parties seront disputées selon les règles actuelles de l'IIHF. Toutes les modifications de la LSHG, valables dans la région Suisse Centrale, seront appliquées.
13. Les arbitres seront convoqués par l'organisateur. La convocation se fait par les instances compétentes de la région Suisse Centrale.
14. Le directeur du tournoi prendra les dispositions définitives suite aux pénalités disciplinaires, sans possibilité de recours. Le directeur du tournoi se réserve le droit d'exclure la participation à la suite du tournoi à des joueurs, entraîneurs ou accompagnants qui se comportent de manière indécente.
15. Tout protêt doit être déposé par écrit au plus tard 15 minutes après la fin du match concerné au près du directeur du tournoi. En même temps une taxe de protêt de Fr. 100.00 est à payer comptant. Le directeur du tournoi prendra une décision irrévocable. En cas de refus du protêt, la taxe tombe dans la caisse de l'organisateur.
16. Les joueurs autorisés sont ceux dont l'année de naissance est **2005** ou plus jeunes.
17. Les licences officielles de la Ligue ou des cartes d'identité des joueurs doivent être présentées sur demande de l'organisateur.
18. Avec leurs inscriptions, toutes les équipes se soumettent à ce règlement.